

Point n° 2 : Approbation du Compte Administratif 2020

Rapporteur : Franck DIEDLER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et plus particulièrement l'article L.1612-12 relatif à l'obligation de transmission du Compte de Gestion par le Comptable Public de la collectivité et celle faite aux communes et établissements publics locaux d'arrêter les comptes avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu le Budget Primitif de l'exercice 2020,

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2020 du Trésorier,

Vu les résultats dégagés du Compte de Gestion 2019 et repris dans les résultats reportés du Compte Administratif 2020

Vu le Compte Administratif 2020 présenté par le Président du Conseil d'Administration,

Fonctionnement :

Résultat de clôture de l'exercice précédent (2019) + 869,15 €

Pour 2020 :

Dépenses de fonctionnement : 2 294,11 €

Recettes de fonctionnement : 3 147,00 €

Résultat de l'exercice : 852,89 €

Résultat de clôture de l'exercice (2020) : + 1 722,04 €

Considérant que les résultats de l'exercice du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2020 sont identiques,

Conformément au CGCT, M. Franck DIEDLER quitte la séance et ne participe pas au vote.

Le Conseil d'Administration désigne Marie-France JOB, Présidente du Conseil d'Administration.

Le Centre Communal d'Action Sociale approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif 2020 qui se présente ainsi :

Fonctionnement :

Résultat de clôture de l'exercice précédent (2019) + 869,15 €

Pour 2020 :

Dépenses de fonctionnement : 2 294,11 €

Recettes de fonctionnement : 3 147,00 €

Résultat de l'exercice : 852,89 €

Résultat de clôture de l'exercice (2020) : + 1 722,04 €

M. Franck DIEDLER revient et reprend la Présidence du Conseil d'Administration.

Point n°3 : Affectation du résultat 2020

Rapporteur : Franck DIEDLER

Après avoir pris connaissance du Compte de Gestion 2020 du Trésorier et s'être assuré de la concordance des comptes présentés par l'Ordonnateur et le Comptable Public,

Considérant qu'il appartient au Conseil d'Administration du CCAS de procéder à l'affectation du résultat,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 722,04 € au 31/12/2020,

Le Conseil d'Administration après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'affecter le résultat en report à nouveau créditeur pour 1 722,04 €.

Point n°4 : Présentation et vote du budget 2021

Rapporteur : Franck DIEDLER

Vu l'excédent de fonctionnement de 1 722,04 € à la clôture 2020,

Vu le projet de budget 2021,

Considérant :

- que le budget est équilibré en recette et en dépense pour la section de fonctionnement,

Le CCAS après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

Fonctionnement :

Dépenses : 3 922,04 €

Recettes : 3 922,04 €

Point n°5 : Point social sur la commune

1° Au 13 avril 2021 la commune compte 303 habitants

Le nombre d'enfants de 0 à 3 ans reste stable, - 8 enfants de 4 à 10 ans, + 4 adolescents, + 5 seniors de + de 65 ans.

2° Le nombre de demandeurs d'emploi reste stable, à noter qu'un jeune demandeur d'emploi l'an dernier trouvé du travail.

3° les dossiers APA (aide financière à la perte d'autonomie)

Michèle GUYOT est toujours la référente auprès de l'ADMR pour notre village, elle gère les dossiers APA.

Le CCAS travaille dans l'ombre sur la perte d'autonomie et d'aide aux familles, il a un rôle d'alerte et de facilitateur entre tous les acteurs qui interviennent auprès des personnes en difficulté (médecins, infirmiers, service social hospitalier, association d'aide à domicile service soin à domicile (SSIAD) département

4° Ouverture de la bibliothèque : l'ouverture n'a pas encore été annoncée dans la presse, le CCAS valide l'ouverture de la bibliothèque aux communes environnantes qui ne possèdent pas ce service (éviter la concurrence)

Cette bibliothèque a été mise en place dans le cadre d'absence du passage du bibliobus en période de crise sanitaire et sera pérennisée après cette période.

L'accès à la bibliothèque se fait sur rendez-vous auprès de MF JOB ou du secrétariat de la mairie qui transmet.

5° L'aide au tri sélectif :

La communauté de commune n'apporte plus l'aide au tri des personnes handicapées

Le CCAS a décidé de supprimer cette aide au 1 mai 2021.

6° La vaccination covid des plus de 75 ans :

Les 34 seniors de plus de 75 ans ont été contactés afin de leur proposer une aide à l'inscription à la vaccination et à l'accompagnement sur site si besoin.

13 personnes ont été inscrites par le CCAS via DOCTOLIB ou la plate forme du CHU de Nancy.
Les autres personnes se sont inscrites seules pour certaines, d'autres ont contracté le COVID et doivent attendre, 2 personnes ont refusé.

2 personnes ont été véhiculées par une bénévole du village.

Dans la semaine qui suit cette réunion, les seniors de plus de 60 ans seront contactées pour leurs proposer le même service.

A noter le projet d'ouverture d'un vaccinodrome sur Pont A Mousson par le SDIS, le SDIS fait appel à des bénévoles.

Au 8 avril 2021 la situation dans notre département est très tendue et reste difficile en réanimation.

7° Formation seniors :

La formation « bien vivre à domicile » est toujours retenue.

8° Formation aux premiers secours :

Les formations seront mises en route dès que la crise sanitaire le permettra.

MF JOB et P. THIVET vont s'occuper du dossier pour l'achat d'un défibrillateur, qui est requis pour la salle polyvalente.

Le budget consacré à cette opération, relèvera de la commune.

9° Plan canicule :

Rappel :

- le CCAS recense par l'intermédiaire d'un document, les personnes fragiles de la commune qui souhaitent s'inscrire sur le registre canicule,
- la liste des inscrits est communiquée aux membres du CCAS
- les membres du CCAS s'organisent en fonction de leur congé pour prendre en charge l'action canicule (interpeller les personnes inscrites, leur rappeler de bien s'hydrater, voir si elles ont besoin d'aide...)

10° Les brioches de l'amitié

Le CCAS est d'accord pour participer à cette opération en 2021 sous condition qu'elle soit reconduite et que le contexte COVID soit favorable.

11° Le téléthon :

Le téléthon sera géré par la commission des fêtes en lien avec le CCAS.

12 ° Les adolescents :

Une sortie au Fort Aventure de Bainville sur Madon pourra être organisée avant le début de l'été ou à la rentrée de septembre.

V. DILIBERTO propose aussi une sortie « aux Vent des Forêts » qui est un centre d'art contemporain d'intérêt national situé dans le département de la Meuse.

S. GODEREAUX, V. DILIBERTO et M.F. JOB organiseront une réunion avec les adolescents fin mai si le contexte sanitaire le permet.

A cette réunion, il sera aussi évoqué l'utilisation de la salle d'activités.

En parallèle, il convient de réfléchir à la remise des clés, achat d'un digicode ??

13° SAINT NICOLAS

Si le contexte sanitaire le permet, le CCAS décide de commander un spectacle.

Le prestataire de NICO et Jean NO retenu en 2020 sera recontacté par MF JOB.

Le petit mémo offert avec les friandises en 2020 a été apprécié.

14° REPAS DES SENIORS

Le contexte sanitaire n'a pas permis d'organiser le repas des seniors initialement prévu début mars.

Au moment des pâques des chocolats ont été distribués, cette initiative a été très appréciée.

Le CCAS se retrouvera au mois de juin pour voir si un repas en plein air avec « bal musette » peut être proposé.

La séance est levée à 22h15